



DEMANDE D'ACCES A L'APPLICATION DE GESTION DES RENDEZ-VOUS DE PRE-EXPERTISES

Raison sociale : _____
Rue : _____
N° postal : _____ Localité : _____
Personne de contact : _____
N° plaque U : _____
N° téléphone fixe : _____
N° téléphone mobile : _____
Adresse e-mail : _____

L'entreprise soussignée (ci-après « l'entreprise ») désire recevoir un code d'accès à l'application Internet permettant la gestion des rendez-vous de pré-expertise. En tant que partenaire de l'OCN, elle accepte et s'engage à respecter les conditions d'utilisation ci-après :

1. Le mot de passe donnant accès à l'application Internet sera géré en toute confidentialité. Seuls les collaborateurs de l'entreprise habilités à utiliser l'application en auront connaissance.
2. Le mot de passe sera modifié périodiquement afin d'en garantir le caractère confidentiel.
3. L'application sera utilisée pour les seuls besoins de l'entreprise. L'OCN se réserve le droit de refuser les véhicules d'une entreprise tierce se présentant à un rendez-vous réservé par l'entreprise titulaire du mot de passe et de lui facturer l'émolument correspondant.
4. L'entreprise porte l'entière responsabilité des rendez-vous réservés par Internet, notamment en cas de choix erroné des caractéristiques du véhicule, conduisant à un rendez-vous inapproprié (durée ou piste inadaptée). En cas d'impossibilité d'effectuer le contrôle, l'OCN se réserve le droit de facturer l'émolument correspondant.
5. Les transactions effectuées par Internet sont archivées dans un journal des activités. En cas de divergence d'interprétation entre l'entreprise et l'OCN, les caractéristiques inscrites dans ce journal font foi.
6. L'OCN se réserve le droit en tout temps d'augmenter ou de restreindre tout ou partie des possibilités offertes à l'entreprise pour la gestion de ses rendez-vous par Internet (ces possibilités pourraient englober notamment la capacité de modifier, voire d'annuler un rendez-vous existant, ainsi que les délais impartis pour ces diverses opérations).
7. L'application sera utilisée à bon escient. Cette interactivité directe entre l'entreprise et les données de l'OCN est basée sur le principe de la bonne foi. Toute utilisation abusive de l'application entraînera la suppression des droits d'accès. L'OCN se réserve le droit de réclamer réparation pour tous dommages graves à ses bases de données ou à la marche de ses affaires, causés volontairement ou à la suite d'une insouciance coupable de la part de l'entreprise.

Lieu et date : _____ Sceau de l'entreprise et signature du responsable : _____